CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on ne indique quelque ami à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, du moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE *pour dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés *par intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des *abonnements* à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'*éditeur doivent* être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les *annonces qui ne recevront pas régulièrement* sur gazettes, *sont priés d'en informer l'éditeur.*

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour Louisville & Cincinnati bien connu CHANCELLOR, capit. John Shallcross, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour les escales suivantes. Pour la balance du frêt ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
31 déc rue Poydras, No. 40.

POUR TUSCUMBIA & FLORENCE, (Alabama), et tous les points intermédiaires sur la rive du Tennessee—Le bateau à vapeur neuf et ayant une chambre sur le pont, MADISON, capitaine Scott, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira *sous peu* pour les endroits susdits. Il prendra du fret pour Memphis, Randolphe, Canadian Beach et Mill-Points. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
28 déc no. 40, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur fin marcheur FARWEST, capitaine Fox, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue de la Douane, ou à
28déc G. DORSEY, rue de la Ville Levée.

POUR PRINCETON, VICKSBURGH et tous les points intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ABEONA, capitaine Serra, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 déc nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le beau brick AURORA, doublé, cloué et chevillé encuivre, capitaine Ferrer, du port de 160 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les rues Feydras et Girod, ou à
Wm. G. HEWES & Co.
28 nov no. 47, rue de Camp.

Pour Apalachicola—Le paquebot brick APALACHICOLA, capitaine Eppins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 déc nos. 28 et 29, Vieille Levée.

Pour Galveston, Brazos & Matagorde—La goélette BRUTUS, paquebot régulier, armée et *distribuée* pour passer un *grand nombre de passagers*, et calculée pour faire les voyages réguliers, partira chaque premier du mois, pour les ports ci-dessus, et en partie à recevoir du fret pour Matagorde, à partir de ce jour. Pour fret ou passage, s'adresser à
Wm. BRYAN,
nos. 26, rue de la Vieille Levée.

P. S.—La goélette *Brutus offre par ses commodités* un voyage prompt et assuré aux passagers pour le Texas, les personnes qui voudraient faire des retours sur eux, et leurs effets devront s'adresser à l'adresse ci-dessus. Les émigrants sont assurés de l'exactitude du départ du dit navire. 26 déc

Pour la Mobile, par le lac—Le goélette paquebot MONTGOMERY, capitaine Smith, partira *incessamment*. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
24 déc Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

POUR LA MOBILE (par le fleuve)—La goélette neuve *et* fine voilière URSULE, capitaine Lawrence, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
TOURNE & BECKWITH,
24 déc nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON, La goélette LIVINGSTON, capitaine Williams, *très constamment les voyages du Bassin* aux destinations susdites. Pour fret ou passage, s'adresser à
W. E. & R. MURPHY,
21 déc au Bassin, No. 122

Pour les Ports d'Europe.

Pour le Hâvre—Le navire MARENGO, capitaine Larrieu, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à (31 déc) FX. PERRET & GALLY.

Pour le Hâvre—Le navire ROBERT MORRIS, ayant son chargement *serdé*, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
OSMIN BIGOURDAN,
29 déc rue Poydras.

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine Brannon. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à
(29 déc) WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. L ARAB, capitaine Marshal, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton. S'adresser à
24 déc LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL—Le fin voilier navire AMBASSADOR, capitaine Upton, est en chargement, et pourra prendre 500 balles de coton. S'adresser à
17 déc LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAGORDA—La jolie goélette AURORO, capitaine Matsons, fine voilière, construit à Baltimore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. BRYAN,
25 déc no. 26, rue de la Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—La jolie goélette TAMAULIPAS, ayant subi de grande réparations, est maintenant en bon état, et prête à prendre son chargement. Elle navigera aussitôt que sera obtenu son chargement. S'adresser à bord ou à
WM. BRYAN,
25 déc no. 26, rue de la Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goélette mexicaine AMERICA, capitaine Rives, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
24 déc J. PRATS & FILS.

POUR MATANZAS—Devant partir Samedi prochain.—La goélette fine voilière ORIENT, capitaine Moreau, partira positivement ce jour. Pour fret d'environ 2 ou 300 barrils, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
24 déc nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR VERACRUZ.—La goélette mexicaine fine voilière, AMERICA, capitaine Rives, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à
11 déc J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS—La goélette fine voilière WILLIAM, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à
Wm. BRYAN,
14 déc rue de la Levée, No. 26.

Pour les Ports des îles.

POUR SANTIAGO DE CUBE—La Polacre Espagnole NINFA, capit. Zaragoza, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
1 déc M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A vendre ou à frêter.

A FRETER, pour un port du Nord de l'Europe, ou pour la Méditerranée.—Le navire américain fin voilier, doublé et cheville en cuivre, CIRO, capitaine Gilbert, sera prêt à prendre charge sous peu de jours. Pour les conditions, s'adresser à
P. O. SORBE,
30 déc rue Royale, no. 120.

A louer ou à frêter—La belle barque fine voilière MARIE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Jean S. Sarra, pouvant porter 3000 barils en sucre, plus 500 balles de coton, tirant de 8 à 9 pieds d'eau, est prête à prendre son chargement. S'adresser à
MARRIGON, BROWN & Co.
5 déc no. 47, rue Bienville.

Bottes—20 caisses Bottes fines, reçues et à vendre à bon marché par
FROST & CO,
11 déc rue de la Douane, No. 8.

Demande d'emploi—Un jeune homme de 19 ans, qui a ses parents en ville et connaissant les langues anglaise et française, désirerait se placer dans une *maison de commerce*, épicerie, marchandises sèches ou tout autre genre de l'emploi étant seul petit objet, il ne demanderait pas d'émolument. Il peut fournir de bonnes recommandations. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau de l'Abeille.
25 déc—27

Aux Fabricants fouriers.

Le soussigné offre et promet de faire bouillir un équipage *quelconque* dans moins de temps qu'il en faut ordinairement et avec moitié moins de bois. Les dépenses pour mettre n'importe quel équipage en action ne surpasseront *pas 100*.
8 déc—27 J. B. WILTZ.

Bonnets de laine pour bataillons, à vendre par
20 déc FROST & Co. no. 8, rue Douane.

Eau de Vie de Pêche 25 barils d'Eau de Vie de Pêche, d'une qualité supérieure, à vendre par
PERES & AALL,
20 déc No. 8, Levée de devant.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE,
Séance du Vendredi 18 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans les gazettes officielles de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante *mille pieds de gutter-stones* de douze pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;

5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones seront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones seront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes-carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de *gutterstones*, le pied de carbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visités par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain *ou peu de jours après*, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelpr.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, *maire par interim.*
Pour copie conforme : Thomas Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs lieus, avec du bois, suivant la *méthode prussienne*, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *intérim.*
Pour copie conforme : Thomas Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
—Conseil de Ville.—Séance du 9 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des *gazettes de New-York*, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de certaines yardes carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 30 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à *compter de la date du présent avis*, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément à une résolution du conseil de ville en date du 18 novembre dernier, avis est donné qu'une application a été faite pour que la rue Robin soit ouverte depuis la rue Prytanée, jusqu'à la rue de la Levée, en prolongeant en lignes droites les deux côtés de cette rue à travers la propriété de M. B. Génois.
17 déc D. PRIEUR, maire.

Avis de Banques et de Comp.

Une assemblée des directeurs de la compagnie du desséchement de la Nouvelle Orléans, tenue le 22 du courant, les résolutions suivantes furent adoptées, savoir:

Résolu que le plan préparé par l'ingénieur de cette compagnie de la 2me section des terres à dessécher est et demeure accepté.

Résolu que la deuxième section à dessécher par cette compagnie, est comprise entre le Canal de la Nouvelle Orléans, le Bayou de la Métairie, le Bayou, le Canal Carondelet, et une ligne tirée du Canal Carondelet dans la continuation de la rue Robertson jusqu'à la rue de la Commune, de là suivant la rue Ste. Marie jusqu'à sa jonction à la rue Perdido, ensuite courant le long de la rue Perdido vers la rivière, jusqu'à la rue St. Paul, et suivant la dite rue St. Paul jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans.

Résolu en outre, que le travail du desséchement sera commencé sur la dite section aussitôt que possible, et que le président est requis d'exiger des entrepreneurs, qu'ils aient à estimer toutes les terres comprises dans la dite section conformément aux provisions de l'acte d'incorporation de la dite compagnie. Extrait des minutes
28 déc—12 C. WATSON, secrétaire.

Compagnie du Gaz et de la Banque.
29 Décembre 1835.

Cette institution sera fermée le 1er. et le 5 janvier prochain. Les billets échéant ces jours-là seront payables les jours précédents; et les billets à offrir à l'escompte doivent être envoyés le mercredi précédent.
30 déc—7 E. BRENAN, Caissier pro-temp.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, le 21 Déc. 1835.

Cette Banque sera fermée vendredi prochain, 25 du courant, ainsi que le 1er et 8 janvier. Ceux qui ont des billets à payer *ces jours là sont invités à les* retirer la veille de ces trois époques. Les billets à l'escompte devront être aussi présentés la veille.
22 déc Robt. J. PALFREY, caissier.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 324, de cinq actions dans la capital de cette institution, au nom de Edmond Bonist, l'original ayant été égaré.
11 déc—36 D. F. GUEX, secrétaire

$2,000 DE RECOMPENSE.

Il est récompensé de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à envirop $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très proéminent.

J. B. FERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—2m

VIEUX RUM DE LA JAMAIQUE, ET EAU-DE-VIE DE LONDRES—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages de Liverpool, quatre pipes vieux Rum de la Jamaïque, et six boucauts Eau-de-Vie de Londres, tout de première qualité.
WILLIAM VANCE,
29 déc rue de la Douane, No. 18.

Traducteur et teneur de livres.—Le soussigné *seul* et d'une personne compétente connaissant l'anglais et le français, offre ses services au public pour mettre en ordre les livres et les comptes, et aussi pour la traduction de tous les documens en langue étrangère, qu'il se charge de faire dans le plus court délai. S'adresser au soussigné, à la Bourse de Hewett, en coignure des rues de Chartres et St. Louis.
E. A. COHEN.

Avis—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire les Cors aux pieds, et les engrès qui rentrent dans la chair, sans la moindre douleur. Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins.
M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
16 déc—20,3pn

En débarquement du navire Kentucky, de New-York, ce qui suit:
1 *cuisse indienne noire.*
1 dito lasting noir, fin.
1 dito indienne imprimé, à vendre à juste prix, par
DUFOUR FRERES,
8 déc rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

Le *plantz de Bruslatour offrent à vendre*, en débarquement de l'Anne Louise, de Bordeaux:
Une belle indienne, dernier goût; une belle bas de soie brodés riches, une belle service de table unis; une belle de damas; 2 caisses sardines à l'huile; 17 do. olives farcies, anchois à l'huile; 12 do macaronis; 61 caisses fruits à l'eau-de-vie et liqueurs; 3 estagnons eau de fleur d'orange. 26 déc

Confitures—60 boites de confitures, à vendre par
27 nov C. WORSLEY, no. 16, rue Gravier

LE GRAND MAGICIEN PERSE,

MUSTAPHA SELIM EL-HASSAN, ve[illegible] nant d'Ispahan, ci-devant capitale de la Perse, a le plaisir d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son exhibition dans la salle spacieuse vis-à-vis le Théâtre Américain, rue du Camp, au-dessus de la maison de l'Union.

Mustapha Selim El Hassan a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs qui daigneront l'honorer de leur présence qu'ils seront singulièrement étonnés des expériences mystérieuses et nombreuses qu'il se propose d'introduire, lesquelles sont tirées de la philosophie, de la chimie et de la magie, des nations asiatiques, plusieurs d'entr'elles sont transmises de l'ancienne magie Egyptienne et Chaldéenne, qui n'ont jamais été mises en pratique en Amérique.

Mustapha Selim El Hassan, ayant voyagé dans toutes les villes principales de l'Asie et de l'Afrique et ayant paru devant plusieurs Sultans, Sobehs et Aujahs, desquels il a toujours reçu des marques distinguées de leur approbation, ose espérer que les efforts qu'il fera pour satisfaire ceux qui l'ont accueilli dans toutes les parties du monde, parmi les divers jeux surprenants qu'il exécutera ce soir et qui étonneront l'auditoire, le plaît à signaler; le vol de la plume Perse et de la monnaie enchantée, la résurrection de l'oiseau, le tour Turc, des lapins et aiseaux, les pyramides Egyptiennes, le tour Arabe de bulle ou tube de chanvre, le tour des trois sorcières Bohémiennes. Ce tour est décrit aux dames, le tour Africain des montres changeantes; le gant invisible, le tour de la bouteille Arabe ou le mouchoir enchanteur, le grand tour Turc du parasol, le tour du mouchoir Chinois, le gant du diable &c. &c.

Prix d'entrée—pour les grandes personnes 75 cents; moitié prix pour les enfans. Les billets d'entrée peuvent être obtenus dans la journée à la barre de l'Hôtel de l'Union, et dans la soirée à la porte d'entrée de l'exhibition.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et la représentation commencera à 7 heures et demie précises, chaque soir de la semaine. 25 déc—1m

Vente de terre à la Baie St. Joseph.

Pour accommoder les personnes qui désireraient assister à ces ventes qui commenceront le 18 de janvier 1836.

Le bateau-à-vapeur MERCHANT, capitaine Switzer, partira de l'extrémité du chemin de fer le Mardi soir 12 janvier, après l'arrivée des chars de 5 heures, pour la Mobile, Pensacola et la Baie St. Joseph, restant un jour à chacun de ces deux premier ports, afin d'arriver au dernier le 17 janvier.

Ce bateau restera 4 jours à la Baie St. Joseph, et repartira pour la Nouvelle Orléans le 21 janvier, touchant en chemin à Pensacola et à la Mobile pour y débarquer les passagers. Pour passage s'adresser au capitaine Swiler, ou à
JOHN KILSHAW, Jr.

N. B.—En attendant le bateau continuera ses voyages habituels de la Mobile. 23 déc

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 26 déc

A LOUER.

Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à
WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
(8 oct—27) B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct. B. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A Louer—Une maison à deux étages, située à l'encoignure des rues Damaine et St. Claude, avec les bâtisses, cuisine &c. On pourra en donner possession au 15 janvier prochain. S'adresser à A. DANIELS & GOODMAN,
24 déc—3 no. 31, rue de Chartres.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu madame veuve Coudrain, sont par les présentes notifiées de présenter au soussigné leurs titres ou évidences dûment légalisés; celles qui doivent à la dite succession sont aussi requises de payer à
JOHN CULBERTSON,
1 janv—3 avocat du succession, bureau rue Ste. Anne, no. 59

Avis de curateur—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Harvey Hunt, sont par les présentes notifiées de présenter au soussigné, leurs titres ou évidences, dûment légalisés; et celles qui doivent à la dite succession sont requises de payer à Sylvester G. Clark, curateur.
JN. CULBERTSON, avocat du curateur,
1 janv—3 bureau rue Ste. Anne, no. 59.

Avis de curateur—Toutes personnes ayant des réclamations, contre la succession de feu John Conn, sont par les présentes notifiées de présenter au soussigné leurs titres ou évidences, dûment légalisés; et celles qui doivent à la dite succession sont requises de payer sans délai, à John Laurel, exécuteur testamentaire.
Jn. CULBERTSON,
Avocat de l'exécuteur testamentaire, bureau rue Ste. Anne, No. 59. 1 janv—3

Le soussigné offre à vendre en gros et en détail, les articles de nouveautés qui lui sont parvenus de France par les derniers arrivages, savoir: chalis, écharpes, fichus, voiles, robes pour bal et pour la ville, capotes, chapeaux d'étoffes et de poil, sacs, ceintures, ombrelles, parapluies, manteaux, fleurs artificielles, broderies et soieries en tout genre, mousseline, indiennes, jaconats, casimirs, tapis de table et de piano, porcelaines, gravures, estampes, pendules imitation de bronze, nécessaires et meubles dans le plus nouveau goût. Plus un assortiment de graines de jardinage.

Madame Albouy marchande de modes de Paris, occupant le même magasin confectionne les chapeaux de commande.
R. GORRANT,
30 déc—6 rue Royale, no. 174.

Société Médicale de la Nouvelle-Orléans—L'*enquête faite sur la conduite du docteur Théodore Léger*, ayant dévoilé les turpitudes de sa vie, la société a résolu dans sa dernière séance, et d'un avis unanime, que le nommé du dit sieur Léger serait rayé de la liste de ses membres comme indigne, et qu'il en devait donner connaissance au public par la voie des journaux. Par ordre de la société. Le secrétaire général
31 déc—d PIUSSAN.

J. E. Levie, Peintre en Miniature, ci-devant à New-York, Broadway, no. 251, devant rester un court espace de temps en cette ville, fera des portraits en miniature dans son style ordinaire, à son logement sur la Vieille Levée, au dessus du magasin de liqueurs de Thompson & Co.
31 déc—4

En débarquement du navire Anne Louise, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
12 barriques Vin rouge de 1823, Margaux, Médoc;
24 barriques Vin rouge 1823, Pauillac, Médoc;
160 barriques Vin rouge vieux petit Médoc;
40 barriques Vin rouge St. Emilion;
40 barriques Vin rouge de Graves;
50 demi barriques Vin blanc Sauterne.
30 déc FELIX LABATUT.

Café St. Charles.

Cet établissement dirigé par M. Augustus Jacoby, vient d'être récemment ouvert près le Théâtre St. Charles. Dans le même local et sous la même direction se trouve un restaurant où à toute heure de jour et de nuit, on peut se procurer de bons déjeuners, dîners et soupers, ainsi que des huîtres. A. Jacoby invite le public à venir visiter son établissement pour être à même de juger avec connaissance de cause de son mérite.
26 déc—1m

Verres à Vitres—Un pli parti de cet article de 1ère. qualité, provenant d'une des premières fabriques de France, depuis 44 x 33 jusqu'au mesures ordinaires, à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co,
16 déc No 11, rue St. Louis.

Entrepôt de vins.—En débarquement du navire Léonore, venant de Bordeaux, un assortiment de vieux vins de Madère.

AUSSI:—Pipe navire Yazoo, capitaine Eldrige, 7 pipes de tapia d'un choix et d'une qualité supérieure.
F. SEIGNOURET,
no. 144, rue Royale.
2 nov

Farine—350 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par
14 déc ORAIN & MIGNON.

Instruments de chirurgie &c. &c.—Nouvellement reçu et à vendre par le soussigné, boites complètes pour l'opération de la pathiaracte,
Sondes en argent à double courant,
Dito dito ordinaires,
Dito dito en gomme élastique,
Dito dito (explorateurs,)
Dito dito à ventre,
Possèdent dito de grandeur et formes assorties &c. &c.
BUDYLHO Jn.
12 déc no. 140, rue de Chartres.

Verres à l'usage des Lampes à Gaz.—Quelques *centaines des verres susdits*, en demi cristal, ont été expressément exécutés pour les lampes de la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans. Ils ne sont pas susceptibles de casser, comme ceux qui ont été fournis jusqu'à présent, et les personnes qui désirent en voir la forme ainsi que l'effet, n'ont qu'à se présenter chez le soussigné, qui offre cet article à vendre.
DUFILHO Jr.
12 déc no. 140, rue de Chartres.

Frost & Co.—No. 8, rue de la Douane, ayant fait un voyage au nord et pris des arrangemens avec les fabricans, il cont. ura de recevoir, pour alimenter constamment le fonds de marchandises actuellement en magasin, des assortimens complets de

Bottes, Souliers et Brodequins

propres au commerce de l'intérieur et à l'usage des habitations, consistant en bottes en veau, chèvre, maroquin, veau-marin, cuir de vaches épais, chevillées et cousues, souliers et brodequins noirs et roussettes en veau, chèvre, veau-marin et maroquin, chevillés et cousus, escarpins de bal et à talons, un assortiment complet de souliers en chèvre, maroquin, veau-marin et prunelle pour hommes, femmes et enfans.

Chapeaux et Casquettes.

Chapeaux à la mode pour hommes à la mode et à grands rebords, en castor, en loutre, en ratinusqué, à bas prix, noirs et blancs, chapeaux de laine blancs et noirs, chapeaux de feuilles de palmiste, fins et ordinaires, casquettes pour hommes et garçons en veau-marin et en fourrure.

Habillements.

Redingottes et pantalons de satinet, cotonades à raies, bleues, toiles, rayés à la mode croisée, toiles blanches et écrues, chemises et caleçons en coton blanc, en coton bleu, en toile, en croisé à raies, en couleurs à la mode, en coton fin, à col et devant de toile et en flanelle rouge et blanches; bas de coton et de laine, mouchoirs, toiles à draps de Russie et damassé, cotonnades du pays etc.; savon, blancs-de-baleine et chandelles de suif, thé, café, tabac, clous de fer de Boston, balances et romaines patentées, cirage en pâte, encre à écrire, livres d'école, papier à lettres et à écrire.

☞ Les marchands de la campagne et les habitans sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises. 19 nov

Halis—Mens' beaver, silk and wool hats. For sale by R. G. HOBBS, 14, Customhouse st. d 26

FROST & QUARL[illegible] de la Douane, no. 8, [illegible] Port-Bord et Nantitikel, boîte de ba[illegible] Poudre à canon, impérial, po[illegible] Young Hyson, poudre à canon, impérial, po[illegible] café de la Havane, chocolat doux, dito ammo[illegible] Madeira, dito de Sicile, dito de France, vieux [illegible] dito Porto, dito Champagne, vins de Catalogne [illegible] Joacin, vieux Cognac, dito Champagne en quar[illegible] 8c. de barrils, brandy américain, whiskey d'Ec[illegible] forte toile de Russie, caisses de chapeaux et sch[illegible] cordages goudronnés, amandes, tabac manufac[illegible] etc. 1 ja[illegible]

Machines à nettoyer le coton, de l'Aigle, Un assortiment complet de ces machines en [illegible] gasin, et à vendre par W. G. HEWES & Co.
1 jan rue du Camp, no. 47.

Toile et Corde d'Emballage—Les soussigné[illegible] viennent de recevoir et offrent à vendre,
236 pièces de toile d'emballage du Kentucky.
28 glouenes de corde dito. W. G. HEWES & Co.
1 jan rue du Camp, no. 47.

Cigares de la Havane—50,000 cigares de la [illegible] vane, 25,000 dito inférieure dito, à vendre par
1 jan W. G. HEWES & Co. rue du Camp.

Marchandises du Pays—Linsey, kersey, coto[illegible] *Marchandises du Kentucky*, 100 balles fortes toiles à drap 50 dito toile à chemises, 10 dito kersey de fil, 13 caisses de cotonade du Kentucky, 5 malles de mouchoirs vantapolam, à vendre par W. G. HEWES & Co.
1 jan rue du Camp, no. 47.

Saumon—40 barilles de Saumon, à vendre par
PERKS & HALL,
1 janv no. 2, Levée de devant.

Farine de bled noir de Philadelphie en 1-6 1-4 et 1-2 barils, *en débarquement*, à vendre par
PERKS & HALL,
1 janv no. 2, Levée de devant.

Sacs de Pitre, en débarquement et à vendre par
1 jan FROST & Co,
rue de la Douane, No. 8

Whiskey—50 barils Whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Algonquin, à vendre par G. DORSEY,
1 janv rue de la Nouvelle-Levée, no. 38.

Brodequins, Bottes, Souliers—61 caisses en débarquement du navire Pastolus, comprenant un assortiment général de souliers pour *hommes, femmes et enfans. Aussi, en magasin d'arrivages antérieurs*, un assortiment d'habillemens à bon marché, adaptés à la saison. De plus, balances, poids de 1 once à 2250 livres, à vendre par FROST & Co,
1 janv no. 8, rue de la Douane.

Don. Jacinto Malet, maître de guitare, vient actuellement d'arriver dans cette ville, et en même temps il fait ses offres de donner des leçons aux personnes qui ont du goût pour cet instrument, il prendra un prix raisonnable mais il observe qu'il ne parle que la langue Espagnole. Les personnes qui voudront le patronner le trouveront à la rue de la Levée, no. 70.
1 janv—3

En débarquement du navire Saladin, de Marseille et à vendre par le soussigné:
500 bques. Vin, marques Bandol et Bergasse;
200 caisses Liqueurs superfines assorties;
200 do Eau de fleur d'orange;
300 paniers Anisette;
30 *balles de 30 milliers chacune Bouchons* [illegible]
12 do Amandes à coque tendre;
200 caisses Cornes à l'eau de Vie.
F. H. PETITPAIN,
1 janv encoignure Chartres et Toulouse.

Sucre blond & blanc de la Havane—400 caisses sucre blond et 300 caisses sucre blanc de la Havane en magasin et à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
1 jan no. 47, rue Toulouse.

Cigarres de la Havane—75 milliers de qualité supérieure, reçus par Lurana, à vendre par
31 déc R. GRONING & Co.

Les *soussignés ont en magasin et offrent à vendre*, 1000 sacs café de rio, 20 paniers de campagne de la marque de N. Bedford.
1 jan W. G. HEWES & Co.
rue du Camp, no. 47.

Sucre blond de la Havane—169 caisses sucre blond de la Havane, en débarquement du brick Apalachicola et à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
30 déc no. 47 rue Toulouse.

Un Monsieur, de la Suisse Française, bachelier ès lettres à l'Université de France,